TERMES DE REFERENCE
« APPEL A PROJET COMMUNAUTAIRE POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE LA COHESION SOCIALE EN MILIEU UNIVERSITAIRE »

Projet IRF-TANORA | Volet UNIVERSITAIRE

Activité 1.2.4. Appuyer à la tenue des événements spécifiques de rencontre et d'échange pour renforcer la cohésion sociale au sein ou en dehors du milieu universitaire et soutenir des initiatives de consolidation de la paix mises en œuvre par les réseaux/associations d'étudiants
A.1.2.4.1. Accompagner les jeunes leaders dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs activités spécifiques d'engagement au niveau de chaque université

1 CONTEXTE & JUSTIFICATION

Le projet IRF-Tanora Universitaire est un projet mis en œuvre par le consortium MSIS-Tatao, AIM – Action Intercoopération Madagascar et AVG – Alliance Voahary Gasy en collaboration avec le PNUD, l'UNICEF, l'UNFPA et le Ministère de la Jeunesse et du Sport, financé par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la Paix. Il ciblera les jeunes étudiants dans 03 universités publiques de Madagascar, à savoir celle d'Antananarivo, Toamasina et Toliara

Le projet vise principalement à accompagner et à renforcer les dispositifs de prévention des conflits en milieu universitaire par le biais d'un mécanisme de dialogue large et inclusif, tout en assurant le renforcement de capacités et de rôles d'interface des étudiants/associations estudiantines pour une interaction objective avec les institutions/autorités universitaires. De manière plus spécifique, les jeunes femmes et hommes ciblés par le projet bénéficieront d'interventions urgentes (i) d'appui à la structuration et de renforcement de capacités leur permettant d'agir en faveur de la consolidation de la paix ; (ii) d'inclusion dans les prises de décision dans la vie publique et sur leur interaction avec les institutions, et (iii) de promotion d'initiatives innovantes de consolidation de la paix portées par ces jeunes eux-mêmes.

Après les séances de formation et de renforcement de capacité des associations actives au niveau de chaque université d'intervention, des projets d'applications pratiques doivent être proposés par ces derniers. Ainsi, cet appel à projet est lancé afin d'activer la dynamique d'action de consolidation de la paix et de cohésion social portée par les associations estudiantines elles-mêmes, afin de renforcer leur rôle d'interface pour une interaction objective avec les institutions universitaires dans une optique de prévention des conflits. Ce qui fait l'objet des présents termes de référence.

2 OBJECTIF DE L'APPEL A PROJET

Dans le cadre de la réalisation de l'activité A.1.2.4.1 de IRF-TANORA qui consiste à « accompagner les jeunes leaders dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs activités spécifiques d'engagement au

niveau de chaque université ». Et faisant suite à l'engagement prise par les étudiants représentants d'association formés au Leadership civique et au Technique de montage de projet communautaire à « participer pleinement et effectivement à la conception et la mise en œuvre de projet communautaire de consolidation de la paix et la cohésion sociale en milieu universitaire avec son association et/ou en partenariat avec d'autres associations estudiantines »

Cet Appel à projet a pour objectif de :

- Inciter et de stimuler la participation des associations d'étudiants dans les actions/projets communautaires de consolidation de la paix et de cohésion sociale au sein de leur université respective
- Promouvoir, mettre à l'échelle et soutenir les initiatives et innovations portés par ces associations estudiantines dans les actions à impact communautaire réel dans la prévention des risques de conflit et la consolidation de la cohésion sociale en milieu universitaire

3 RESULTATS ATTENDUS

- Les associations d'étudiants sont motivés et renforcent leur prise de responsabilité dans l'édification de la paix et de la cohésion sociale durable dans leur université respective à travers des actions communautaires
- **Au moins 15 meilleurs projets portés par les associations ou consortium d'associations** répartis dans les 03 universités d'intervention sont sélectionnés pour être accompagné à la mise en œuvre

4 CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour être recevable, la proposition de projet soumise doit satisfaire à l'ensemble des critères d'éligibilité concernant à la fois **le soumissionnaire et le projet.**

4.1 Eligibilité du soumissionnaire

L'association soumissionnaire et futurs porteurs de projets doivent répondre aux critères suivants :

- Être une association active au niveau de leur université d'origine
- Figurer dans la base de données issue de l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) lancé par le projet IRF-TANORA au niveau de chaque université
- Avoir eu au moins un représentant présent aux sessions de formation organisée par le projet IRF TANORA dans son université (formation d'ACC, formation en plaidoyer et technique de montage de projet, formation en cascade, …)

Remarque :

- Les jeunes représentants d'association ayant participés aux formations organisées ne porteront donc pas le projet en leurs noms mais à travers leurs associations respectives, cependant il est conseillé que ces jeunes fassent partis de l'équipe exécutif du projet proposé.

- Plusieurs organisations peuvent se rapprocher et co-concevoir un projet commun afin de postuler à cet appel

4.2 Eligibilité de la proposition de projet

4.2.1 Thématique abordé

Les propositions de projets doivent impérativement répondre et contribuer aux thématiques prioritaires du programme IRF-TANORA qui sont :

- ***Consolidation de la paix*** : les propositions de projet devront promouvoir et consolider le processus de paix social effectif, le dialogue social, le vivre ensemble, et/ou être tout simplement des projets rassembleur
- ***Consolidation de la cohésion sociale*** : les propositions de projet devront promouvoir le renforcement des liens entre les individus et les communautés universitaires, afin de favoriser la compréhension mutuelle, la confiance et la solidarité
- ***Prévention des risques de conflits*** : les propositions de projets devront prendre en considération et répondre aux recommandations émises dans le cadre des études d'état des lieux qui ont identifiés les thématiques prioritaires relatives aux sources et circonstances conflictuelles dans chaque université

4.2.2 Durée de mise en œuvre

La mise en œuvre des activités du projet sujettes à la demande de subvention sera programmé pour une durée de 02 semaines (minimum) à 03 mois (maximum), et ne doit pas dépasser la date du 30 Septembre 2024.

4.2.3 Eligibilité des dépenses

La subvention demandée ne peut couvrir que des frais directement liés à la réalisation du projet. Les dépenses de fonctionnement (dépenses récurrentes liées au fonctionnement quotidien du projet : communications, fournitures, petit matériel de bureau, etc.) ne peuvent être supérieures à 10% du montant de la subvention.

Sont donc considérés comme **non-éligible** :

- Les projets individuels et ou servants à soutenir des groupes privilégiés
- Les projets d'aide humanitaire suite à des catastrophes naturelles
- Les projets causant des dépenses ultérieures qui ne peuvent pas être prises en charge par le responsable du projet
- Les coûts déjà financés dans un autre cadre
- Les frais personnels du responsable du projet (salaires, traitements, honoraires, indemnités, etc.)

5 CRITERES DE SELECTION

5.1 Processus général de sélection

Les dossiers seront examinés par un **Comité d'évaluation** constitué par les représentants de tous les partenaires[1] du projet IRF TANORA

Le Comité d'évaluation procède à la sélection des dossiers selon les critères établis, en tenant compte des ressources disponibles. Il se réserve le droit d'accorder tout ou partie de la demande financière, de fixer des conditions supplémentaires, de rejeter un projet compte tenu du nombre de projets et des ressources disponibles ou de repousser sa décision dans l'attente d'informations complémentaires, dont il peut faire la demande.

A la suite du processus d'évaluation, seuls les projets satisfaisant le mieux aux critères de sélection obtiendront un financement, dans les limites de l'enveloppe budgétaire prévue pour l'appel à projets.

La sélection définitive des projets par le Comité d'Evaluation intervient dans un délai de deux (02) à trois (03) semaines, après la date de clôture de l'appel à projets. Ce délai est toutefois variable d'un appel à l'autre. Les organisations candidates sont officiellement informées par courrier de la suite qui a été donnée à leur demande

5.2 Critères généraux d'évaluation

La grille d'évaluation des propositions de projets portés les jeunes comprendra – entre autres – les éléments d'appréciation suivante :

Critères	Explications
Objet du projet	Pertinence de la proposition de projet à contribuer aux thématiques de consolidation de la paix et de la cohésion sociale, ainsi qu'à la prévention des conflits au niveau de l'université Utilité collective des résultats attendus du projet (quelle est la taille de la population qui tirera avantage de la réalisation du projet ?) Acceptabilité sociale et culturelle
Qualité de l'approche et des actions	Clarté et Efficacité des approches proposées (les actions proposées approchent-elles de façon claire et potentiellement efficace l'atteinte des objectifs énoncés du projet) Caractère novateur et apport du projet par rapport à l'existant (le projet propose-t-il une réponse originale à une demande non, peu ou moins bien satisfaite par ailleurs ?)
Coûts	Structure des coûts Juste estimation des dépenses par rapport aux coûts réels du marché Efficience

[1] PNUD, MSIS-Tatao, MJS, ONG AIM, AVG, Université

Calendrier et Planification	Durée de mise en œuvre : la mise en œuvre des activités du projet sujettes à la demande de financement ne doit pas dépasser les 03 mois après l'octroi des fonds Planification dans le temps claire et réaliste Participation de la communauté bénéficiaire dans toutes les phases du projet
Stratégie de pérennisation des acquis du projet	Capitalisation des acquis Capacité de l'association à disposer de ressources financières nécessaires pour poursuivre les activités du projet au-delà de la période de financement Capacité de créer et/ou de renforcer des partenariats pérennes
Suivi et Evaluation	Approche de suivi et d'évaluation pertinente et réaliste Indicateurs de performance bien définis et objectivement vérifiable

6 PROCEDURE DE SOUMISSION D'UNE PROPOSITION

Le dépôt de demande de subvention se fera :

- UNIQUEMENT à travers l'envoi de 02 formulaires officiels (P.J. n°1 et 2)[2]
- Remplis et signés par 02 personnes : le président de l'association (01) + un.e (01) représentant.e de l'équipe exécutif du projet mentionné dans le document de projet,
- à l'adresse mail suivante : irftanoramu@gmail.com, et en copie aim.obsmada@gmail.com et realondavid@gmail.com
- Avec en objet « (Université [3])_PROJET COMMUNAUTAIRE » *(exemple U TLE_PROJET COMMUNAUTAIRE)*

La réception des dossiers de propositions de projets sera traitée en 02 vagues selon la répartition des délais limites ci-après :

Date limite de réception de dossier	**Nombre de projet à subventionner *(minimum)***	**Universités concernées**
26 Juin 2024	**4**	Université de Toliara (U TLE)

7 OFFRE FINANCIERE & BENEFICES POUR LES PROPOSITIONS DE PROJET

La contribution financière maximale de IRF-TANORA à un projet est de 2.000.000 MGA, à concurrence de 85% de son coût total.

[2] Formulaire de présentation du projet & Budget prévisionnel

[3] U TNR (pour Université d'Antananarivo) ; U TMM (pour Université de Toamasina) ; U TLE (pour Université de Toliara)

Les fonds du programme serviront à financer au moins 15 micro-projets communautaires en total reparti dans les 03 universités d'intervention

Les projets qui seront retenus pourront bénéficier de quelques appuis, notamment :

- Un accompagnement dans la mesure des moyens disponibles pour la maturation du projet et sa finalisation
- Un renforcement de capacité en termes de communication de projet
- Un accompagnement technique dans la mise en œuvre du projet en soi pour l'atteinte effective des résultats voulus ainsi que la conformité des aspects administratif et financier.